



## **Règlement Rallye des Légendes 2010.**

### **1 – Organismes**

*Le Rallye des Légendes Marathon 2010 du samedi 29 mai est organisé par Mr Robert Wuyts qui confie le tracé du parcours et la réalisation du Road Book à Mr Hendrickx PY.*

*La responsabilité de l'attribution des numéros et des pénalités sont confiés à Mr Hendrickx PY. Ces pénalités seront toujours conformes au présent règlement.*

*Si des modifications s'avèrent nécessaires, un ou des avenants seront publiés et transmis aux participants et/ou affichés le jour de l'épreuve au secrétariat.*

### **2- Profil de l'épreuve**

*Le Rallye des Légendes Marathon 2010 du samedi 29 mai présentera un parcours d'environ 220 km en 2 boucles chacune divisées en sections d'orientation et en secteurs de liaisons.*

*La boucle 1 sera de +/- 95 km et la boucle 2 de +/- 125 km. Au moins un ravitaillement en essence par boucle sera mentionné dans le road book.*

*Pour rappel, notre rallye est une randonnée d'orientation et/ou de navigation.*

*Il ne s'agit donc en aucun cas d'une épreuve de vitesse, de régularité ou d'adresse, mais uniquement d'une balade d'orientation basée sur la lecture de notes*

*Aucune notion de vitesse ni de régularité n'entrera donc en ligne de compte pour l'établissement des classements ni à tout autre moment.*

*L'épreuve se déroule sur la voie publique, vous y retrouverez en grande majorité des routes asphaltées et bétonnées et chaque participant est tenu de respecter le code de la route et participe donc de son plein gré sous sa seule responsabilité.*

### **3 - Admission des voitures**

*Le Rallye des Légendes Marathon 2010 du samedi 29 mai sera ouvert aux voitures dont le modèle a été mis en circulation avant le 1er janvier 1979.*

*Ces voitures devront constituer au moins 95 % du plateau. En ce qui concerne les 5 % restants, ils pourront être constitués par des véhicules à caractère réellement exceptionnel, au choix des organisateurs.*

*L'ensemble de ces véhicules devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit.*



*Les concurrents engagés attesteront par écrit et sur l'honneur que leur véhicule est conforme à la législation en matière de circulation routière, les organisateurs déclinant toute responsabilité en ce domaine.*

#### **4- Inscriptions**

*Pour pouvoir prendre part au Rallye des Légendes Marathon 2010 du samedi 29 mai, les concurrents devront compléter le bulletin d'inscription on line via [www.automag.be](http://www.automag.be) dès le 29/03/2010 et immédiatement confirmer cette inscription par le versement bancaire du droit d'inscription de 79 € au compte bancaire mentionné dans le bulletin d'inscription.*

*Dés que l'organisateur aura reçu le quota d'inscription pour chaque catégorie, une liste d'attente sera créée et les personnes informées au fur et à mesure des désistements éventuels.*

*Il ne sera pas permis, pour des raisons d'équité sportive, d'embarquer une tierce personne ni, pour des raisons de sécurité, de prendre part, seul, à l'épreuve.*

#### **5 – Catégories**

*Le parcours secret sera à découvrir et parcourir au moyen d'un road book aux cases numérotées. Les différents systèmes d'indications de l'itinéraire seront décrits en détail dans une annexe à la convocation.*

##### **- DECOUVERTE :**

*Cette catégorie est tout spécialement destinée aux participants débutants et curieux voulant découvrir ce type d'épreuve. Les systèmes de notes se limiteront au fléché non métré orienté, panneaux indicateurs, lecture de cartes 1/25000° tracées ou non.*

*L'objectif de cette catégorie étant la découverte des rallyes de navigation/orientation par des novices, la publication dans le road book d'information complémentaire (panneau routier, points remarquables, édifices...) facilitera la progression des équipages.*

*Cette catégorie partira après les Classic et totalisera un nombre de kilomètre moins important.*

*L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage aguerri en cette catégorie.*

##### **- CLASSIC :**

*Les systèmes de lecture et de notes dans cette catégorie seront le fléché orienté, métré ou non métré, le fléché droit, métré ou non métré, la lecture de carte tracée ou à tracer à l'échelle 1/25.000 ou 1/50000 en couleurs, notes littéraires, en fléché allemand (arête de poisson)*



*La règle du croisement pourra être d'application et des cases miroirs pourront être incluses dans le road book*

### **6- Feuille CP - Pénalités - Classements**

*Le parcours ayant pour but d'être secret, chaque participant doit trouver l'itinéraire idéal en récoltant sur leur chemin un nombre secret de « CP » (contrôles de passage humains ou non) à relever **UNIQUEMENT** dans les sections et non en liaisons.*

*Si la section commence par un CP et/ou se termine par un CP noté dans le Road book ceux-ci sont à retranscrire sur votre feuille de route.*

*Retranscrire de gauche à droite sur la feuille ad hoc, dans la bonne section et ce, dans l'ordre et uniquement à l'aide du marqueur de l'organisation:*

- soit la(les) lettre(s) ou le(s) chiffre(s) du panneau ;
- soit un «triangle» pour les céder le passage ;
- soit «stop» pour les panneaux Stop ;
- soit les 2 premières lettres des panneaux d'entrée d'agglomération Blanc (donc pas les jaunes !)
- soit apposer le cachet du panneau ou du contrôleur.

*Attention ! Il s'agit de trouver tous les CP dans le bon ordre ! Le nombre de CP n'est pas forcément égal au nombre de cases.*

*Seuls les CP franchis et situés sur la droite de la route sont à renseigner sur votre feuille de route.*

*Les panneaux « CP » seront de taille A4, à fond rouge*

*La pénalité applicable pour chaque CP manquant, excédentaire ou en dehors de l'ordre attendu sera de 30 points.*

*Cette pénalité applicable aux CPH, dans les mêmes conditions, sera de 100 points.*

### **7- Classements**

*Un classement par catégorie sera établi selon les 3 règles suivantes :*

#### **C.P.& CPH :**

- 30 points de pénalités par CP manquant, erroné, illisible, raturé....
- 100 points de pénalités par CPH manquant ou en trop.



### Relevé kilométrique –ERV :

*Un étalonnage - 5 km sur le début parcours - sera proposé afin de comparer votre compteur avec celui de l'organisation et déterminer votre coefficient de correction du compteur ou d'étalonner votre appareillage de mesure.*

*Plusieurs sections seront considérées comme ERV, il faudra dès lors remettre à zéro votre compteur au départ et à l'arrivée de l'ERV, le kilométrage doit être relevé par l'équipage et, en fonction de la moyenne horaire virtuelle donnée, le temps idéal virtuel pour parcourir cette section doit être calculé.*

*Une pénalité par seconde d'écart avec le temps virtuel idéal sera appliquée en tenant compte de l'année de la voiture. Avec un maximum de 100 points.*

### Pénalités complémentaires :

*\* 100 points par appel téléphonique à l'organisateur*

*\* l'utilisation d'un système de guidage ou de « positionnement géographique » par Satellite (GPS ou « localisateur », qu'il soit fixe ou portable) est prohibée et entraînera une pénalité automatique de 500 points.*

*De plus,*

*- toute tentative de fraude au niveau du carnet de route sera sanctionnée par la mise hors course immédiate.*

*- les participants se comportant d'une manière anti sportive commettant des infractions graves et excès de vitesse (principalement en agglomération) ou dont le comportement est inadéquat seront sanctionnés par la mise hors course immédiate.*

### 8 –Récompenses

*Si l'égalité subsistait, il sera tenu compte de l'ancienneté du véhicule, la date de première mise en circulation faisant foi et ensuite la cylindrée réelle de la voiture, pour départager d'éventuels ex aequo.*

*Les 3 premiers Pilotes et Copilotes de chaque catégorie recevront un prix tandis que tous les autres équipages recevront un cadeau souvenir.*

**Informations complémentaires : [www.automag.be](http://www.automag.be) & [rallye@automag.be](mailto:rallye@automag.be)**